



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté interdisant la circulation sur la VC n°27 dite Chemin
Etxebekoborda
N° A75-2024**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant les travaux prévus par les ASF sur l'échangeur d'Urt réhabilitation du remblai d'accès au PS 161 nécessitant un itinéraire de déviation défini par les ASF, du lundi 08 juillet 2024 jusqu'au vendredi 30 août 2024 inclus,

Considérant qu'il convient d'interdire la circulation sur la VC n°27 dite chemin Etxebekoborda afin d'éviter à gérer à nouveau un trafic intense et de nouvelles dégradations de la chaussée,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux menés par les ASF sur le pont PS 161 surplombant l'A64 et afin d'éviter à nouveau à gérer un trafic intense et de nouvelles dégradations sur la chaussée de la VC n°27 dite chemin Etxebekoborda, celle-ci sera interdite à toute circulation à compter du **lundi 08 juillet 2024 jusqu'au vendredi 30 août 2024 inclus.**

ARTICLE 2 :

Les services techniques de la commune installeront des panneaux appropriés pour la signalisation aux deux entrées de la VC n°27 d'Etxebekoborda ainsi que des plots béton (voir plan ci-joint).

Les riverains devront emprunter les RD936 dite route de Bardos et RD223 dite route d'Urt.

ARTICLE 2 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques,
- Le responsable des services techniques.

Copie sera transmise à la Mairie d'Urt pour diffusion à ses riverains.

BRISCOUS le 13 juin 2024

Le 1^{er} Adjoint par suppléance

Patrick ELIZAGOYEN

